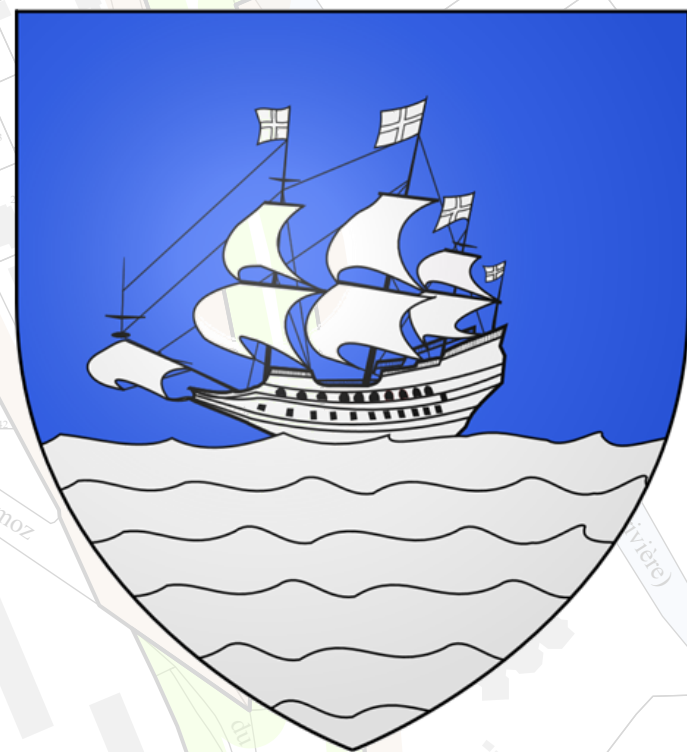


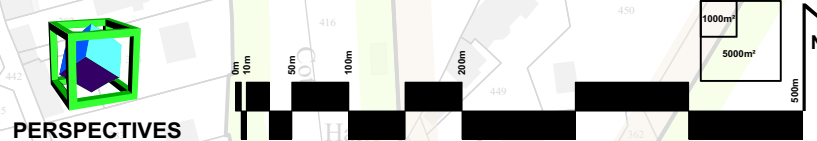
Ville d'Harfleur

Plan de l'AVAP



Fonds de plan ©DGI - Cadastre - CODAH, ©IGN - BD
TOPO - CODAH, Projection CC50

Zonage et protections : centre
Echelle 1/2000



PERSPECTIVES

Légende
toutes zones

Limites de zone de l'AVAP

Fortifications médiévales :

- vestiges apparents
 - vestiges enterrés
 - tracé supposé d'après plans anciens
 - tracé indéterminé
- Clôture traditionnelle

Secteur 1

Monuments historiques classés ou inscrits

Bâtiments de grand intérêt architectural à conserver, dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération est interdit

Bâtiments d'accompagnement sur lesquels les modifications sont permises si elles respectent le type d'architecture et le site

Bâtiments non traditionnels sans intérêt architectural particulier

Bâtiments sans intérêt architectural particulier

Autres secteurs

Tous les bâtiments (pas de catégories de bâtiments hors du secteur 1)

